Les écoles de musique du territoire

- 5 Résultat(s)
-

Carte

Liste

Mixte

Ecole de musique municipale, à Chatte
Chatte
04 76 38 47 73
Contacter par mail
Enseignement et pratique de la musique pour les enfants et adultes
d'infos

Ecole de musique, Mezzo-forte
Saint-Marcellin
Contacter par mail
Enseignement et pratique de la musique pour les enfants et adultes
d'infos

Ecole de musique, La Lyre saint-Marcellinoise
Saint-Marcellin
Contacter par mail
Enseignement et pratique de la musique pour les enfants et adultes
d'infos

Ecole de musique intercommunale, à Saint-Romans
Saint-Romans
04 76 36 69 78
Contacter par mail
Enseignement et pratique de la musique pour les enfants et adultes
d'infos

Ecole de musique intercommunale, à Vinay
Vinay

04 76 36 69 78
Contacter par mail
Enseignement et pratique de la musique pour les enfants et adultes
d'infos

Les trois écoles du réseau

Le réseau d'enseignement musical rassemble trois écoles de musique du territoire. Soit près de 450 élèves et une trentaine d'enseignants.
Ensemble, elles partagent :

- Un projet artistique commun, mis en œuvre chaque année.
- Un cursus d'enseignement organisé en trois cycles.
- Des évaluations communes, qui garantissent un enseignement de qualité.
- Un logiciel de scolarité : pour les inscriptions, le suivi des enseignements et les relations avec les élèves et leurs familles.
- Des partenariats solides avec les structures socio-culturelles du territoire.

Les 3 écoles de musique membre du réseau d'enseignement musical :

- L'école de musique municipale, à Chatte.
- La Lyre Saint-Marcellinoise, à Saint-Marcellin.
- L'école de musique intercommunale, à Saint-Romans et à Vinay.

Cursus musical

L'enseignement public de la musique organise les études en trois cycles.
Les deux premiers cycles constituent les phases d'initiation et de développement communes à tous les musiciens.

Cycle découverte

- Pour les enfants âgés de 4 à 6 ans.
- Eveil et initiation musicale de 45 minutes hebdomadaires.

Cycle 1

- Pour les enfants à partir de 7 ans.
- Durée du cycle : 4 à 5 ans.
- Cours d'instrument de 30 minutes hebdomadaires.
- Cours de formation musicale, de 1h à 1h30 hebdomadaires.
- Pratique collective, de 1h à 2h hebdomadaires (à partir de la 3ème année).

Passage au cycle supérieur, par un contrôle continu et des évaluations.

Cycle 2

- Cours d'instrument, de 30 à 45 minutes hebdomadaires.
- Cours de formation musicale, de 1h à 1h30 hebdomadaires.
- Pratique collective, de 1h à 2h hebdomadaires.

Evaluation continue et examen de fin de cycle.
Les élèves peuvent poursuivre leurs études musicales en 3ème cycle dans un conservatoire agréé, validées par le certificat d'études musicales (CEM).

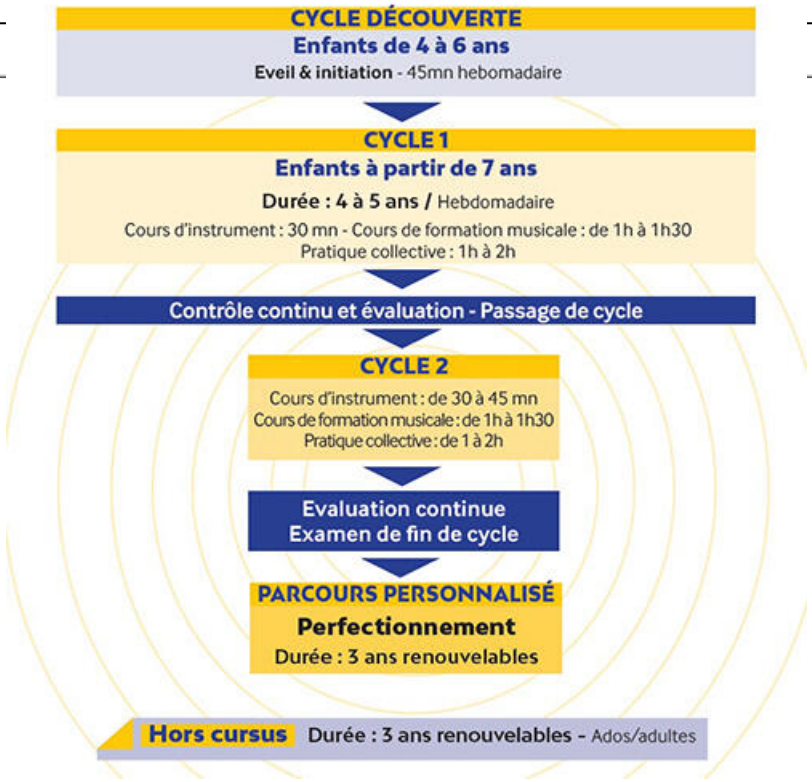

Une école, deux lieux d'enseignement

Conçue sur le modèle des conservatoires, l'école de musique intercommunale participe à l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire. Leur formation et accompagnement se structure par un cours de musique globale, comportant pratique et théorie, ainsi qu'un cours individuel d'instrument qu'ils ont choisi.

De nombreux instruments sont enseignés : batterie-percussions, clarinette, flûte traversière, saxophone, trompette, cor d'harmonie, trombone, tuba, piano, guitare basse, guitare électrique, guitare classique. Certains instruments peuvent être loués à l'année.

Autre "instrument", la voix. Elle compte beucoup à l'école de musique intercommunale, avec un chœur d'enfants, un chœur pré-ados et un chœur ados.

Les ensembles instrumentaux et vocaux de l'école se produisent régulièrement dans les locaux lors des *Bouffées d'airs* – concerts miniatures des élèves – et lors de différents événements partout sur le territoire.

Ouverte prioritairement aux enfants et ados, l'école de musique intercommunale accueille également les adultes (sous réserve de places disponibles).
Les élèves adultes construisent leur parcours personnalisé, avec leur professeur d'instrument. Les adultes bénéficient d'un cours individuel et d'une pratique collective. Ils s'incrivent pour une durée de quatre ans. Chaque année, un bilan de parcours est réalisé entre l'élève et le professeur. À l'issue des quatre ans, un point est effectué avec l'élève et la direction pour envisager une prolongation de son parcours dans l'établissement.

Contacter l'école de musique

L'école intercommunale de musique est implantée à Saint-Romans et à Vinay.
Pour la joindre :

- 04 76 36 69 78
- ecoledemusique@saintmarcellin-vercors-isere.fr

A Saint-Romans

Public accueilli : enfants (à partir de 5 ans), ados et adultes (sous réserve de place disponible)

Cursus musical

Cycle découverte :
Éveil musical : 45 minutes par semaine.
Pour les enfants scolarisés nés en 2019 et 2020 (année scolaire 2025-26)

Cycle 1 :
A partir de 7 ans.
Cours individuel d'instrument : 30 minutes par semaine.
Cours de musique global : 1h30 par semaine.
A partir de la 3ème année
Cours individuel d'instrument : 30 minutes par semaine, 45 minutes en cycle 2.
Modules sur les bases fondamentales de la théorie musicale : 1h par semaine.
Groupes de musiques actuelles : 1h par semaine.

Rencontres régulières avec des artistes.

Instruments enseignés

Le site de l'école de musique à Saint-Romans est à dominante "musiques actuelles".
Les instruments enseignés : batterie, guitare basse, guitare électrique, guitare classique et folk, piano, saxophone, flûte traversière.

Les ensembles

Symphozik
c'est un ensemble éclectique qui explore les répertoires actuels dans une démarche orchestrale.

Polyvocal
accueille les ados et les adultes pour chanter en polyphonie.

Atelier jazz
accueille les ados et adultes pour s'initier à l'improvisation en collectif.

Les Textures
se sont les groupes de musiques actuelles.

Adresse

École de musique intercommunale à Saint-Romans
Pôle multiservices
171 rue du 19 mars 1962

A Vinay

Public accueilli : enfants (à partir de 4 ans), ados et adultes (sous réserve de place disponible)

Cursus musical

Cycle découverte :
Éveil musical : cours de 45 minutes par semaine.
Pour les enfants nés en 2020 et 2021 (année scolaire 2025-26).
Initiation musicale par l'instrument : 1h15 par semaine.
Pour les enfants né en 2019 (année scolaire 2025-26).

Cycle 1 :
A partir de 7 ans.
Cours individuel d'instrument : 30 minutes par semaine.
Cours de musique global : 1h30 par semaine.
Pratique instrumentale collective : 1h par semaine (à partir de la 2ème ou 3ème année).

Cycle 2 :
Cours individuel d'instrument : 45 minutes par semaine.
Modules de formation musicale et projets : 1h30 par semaine.
Pratique instrumentale collective : 1h30 par semaine.

Instruments enseignés

Les instruments enseignés : batterie-percussions, clarinette, flûte traversière, saxophone, trompette, cor d'harmonie, trombone – tuba, piano.

Les ensembles

Ensemble Crescendo (1er cycle)
Ensemble Fortissimo (2ème cycle)
Chœurs d'enfants
Ensemble de cuivres
Petits ensembles à vent
Ateliers rythmiques
Big Band

Adresse

École de musique intercommunale à Vinay
2 rue des écoles

Inscription à l'école de musique

Les demandes d'inscription à l'école de musique intercommunale se font entre mi-juin et mi-septembre, pour l'année suivante. Les demandes d'inscriptions se font en ligne via le portail du réseau des écoles de musique.

Coté tarifs, un droit d'inscription de 28€ (jusqu'au 31 août 2025 ; 29€ à partir du 1er septembre 2025) s'applique pour :

- Les élèves inscrits uniquement au choeur d'enfants
- Les élèves inscrits uniquement au big band
- Les élèves admis en pratique collective seule

En plus de ce droit d'inscription, une tarification supplémentaire s'applique selon le "pack" d'enseignements suivis par les élèves.

- Le Pack 1 comprend le cours d'instrument, le cours de musique global-labo-choeur d'enfants et l'accès à une ou plusieurs pratiques collectives.
- Le Pack 2 comprend le cours d'instrument, et l'accès à une ou plusieurs pratiques collectives pour les élèves en parcours personnalisé : hors cursus ou en perfectionnement (élèves ayant validé leur 2nd cycle).
- Le Pack 3 concerne les cours collectifs : cours de musique global, éveil, apprentissage d'un second instrument.

Voir le détail des tarifs ci-dessous.

Tarifs : Pack 1

Le Pack 1 comprend le cours d'instrument, le cours de musique global-labo-choeur d'enfants et l'accès à un ou plusieurs pratiques collectives.

La tarification de l'école de musique de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est pratiquée selon le quotient familial (QF) de la famille.
La grille tarifaire ci-dessous s'applique jusqu'au 31 août 2025.

Tarif annuel (droits d'inscription de 28€ inclus)**, pour les habitants de la Communauté de communes :**

- Quotient familial entre 0 et 350 : 143€
- Quotient familial entre 351 et 600 : 169€
- Quotient familial entre 601 et 900 : 196€
- Quotient familial entre 901 et 1200 : 221€
- Quotient familial entre 1201 et 1500 : 247€
- Quotient familial entre 1501 et 1800 : 275€
- Quotient familial égal ou supérieur à 1801 : 308,24€

Location d'instrument : tarif unique 80 € / année*

Tarif annuel (droits d'inscription de 28€ inclus)**, pour les résidents hors de la Communauté de communes :**

- Quotient familial entre 0 et 1200 : 264€
- Quotient familial égal ou supérieur à 1201 : 379€

Location d'instrument : tarif unique 100 € / année*

La grille tarifaire ci-dessous s'applique à partir du 1er septembre 2025.

Tarif annuel (droits d'inscription de 29€ inclus)**, pour les habitants de la Communauté de communes :**

- Quotient familial entre 0 et 350 : 146€
- Quotient familial entre 351 et 600 : 172€
- Quotient familial entre 601 et 900 : 200€
- Quotient familial entre 901 et 1200 : 225€
- Quotient familial entre 1201 et 1500 : 251€
- Quotient familial entre 1501 et 1800 : 280€
- Quotient familial égal ou supérieur à 1801 : 314€

Location d'instrument : tarif unique 80 € / année*

Tarif annuel (droits d'inscription de 29€ inclus)**, pour les résidents hors de la Communauté de communes :**

- Quotient familial entre 0 et 1200 : 269€
- Quotient familial égal ou supérieur à 1201 : 386€

Location d'instrument : tarif unique 100 € / année*

** L'élève reçoit un instrument révisé et le restitue révisé par un professionnel, facture à l'appui. Il veillera au bon entretien de son instrument. Une attestation d'assurance devra être fournie au moment du prêt.*

Réductions sur le coût d'inscription en fonction du nombre d'enfants inscrits : 30% pour le 2ème enfant / 40% à partir du 3ème enfant.

Les droits d'inscription sont dus à l'année dans leur intégralité dès le début des cours.

Tarifs : Pack 2

Le Pack 2 comprend le cours d'instrument, et l'accès à un ou plusieurs pratiques collectives pour les élèves en parcours personnalisé : hors cursus ou en perfectionnement (élèves ayant validé leur 2nd cycle).

La tarification de l'école de musique de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est pratiquée selon le quotient familial (QF) de la famille.
La grille tarifaire s'applique jusqu'au 31 août 2025.

Tarif annuel (droits d'inscription de 28€ inclus), **pour les habitants de la Communauté de communes :**

- Quotient familial entre 0 et 350 : 121,55€
- Quotient familial entre 351 et 600 : 145,65€
- Quotient familial entre 601 et 900 : 166,60€
- Quotient familial entre 901 et 1200 : 187,85€
- Quotient familial entre 1201 et 1500 : 209,95€
- Quotient familial entre 1501 et 1800 : 233,75€
- Quotient familial égal ou supérieur à 1801 : 262,11€

Location d'instrument : tarif unique 80 € / année*

Tarif annuel (droits d'inscription de 28€ inclus), **pour les résidents hors de la Communauté de communes :**

- Quotient familial entre 0 et 1200 : 227,40€

- Quotient familial égal ou supérieur à 1201 : 322,15€

Location d'instrument : tarif unique 100 € / année*

La grille tarifaire s'applique à partir du 1er septembre 2025.

Tarif annuel (droits d'inscription de 29€ inclus), **pour les habitants de la Communauté de communes :**

- Quotient familial entre 0 et 350 : 124€
- Quotient familial entre 351 et 600 : 148€
- Quotient familial entre 601 et 900 : 170€
- Quotient familial entre 901 et 1200 : 191€
- Quotient familial entre 1201 et 1500 : 214€
- Quotient familial entre 1501 et 1800 : 238€
- Quotient familial égal ou supérieur à 1801 : 267€

Location d'instrument : tarif unique 80 € / année*

Tarif annuel (droits d'inscription de 29€ inclus), **pour les résidents hors de la Communauté de communes :**

- Quotient familial entre 0 et 1200 : 231€
- Quotient familial égal ou supérieur à 1201 : 328€

Location d'instrument : tarif unique 100 € / année*

**L'élève reçoit un instrument révisé et le restitue révisé par un professionnel, facture à l'appui. Il veillera au bon entretien de son instrument. Une attestation d'assurance devra être fournie au moment du prêt.*

Réductions sur le coût d'inscription en fonction du nombre d'enfants inscrits : 30% pour le 2ème enfant / 40% à partir du 3ème enfant.

Les droits d'inscription sont dus à l'année dans leur intégralité dès le début des cours.

Tarifs : Pack 3

Le Pack 3 concerne les cours collectifs : cours de musique global, formation musicale ados-adultes, éveil, polyvocal, apprentissage d'un second instrument.

La tarification de l'école de musique de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est pratiquée selon le quotient familial (QF) de la famille.
La grille tarifaire s'applique jusqu'au 31 août 2025.

Tarif annuel (droits d'inscription de 28€ inclus), **pour les habitants de la Communauté de communes :**

- Quotient familial entre 0 et 350 : 76€
- Quotient familial entre 351 et 600 : 90€
- Quotient familial entre 601 et 900 : 104€
- Quotient familial entre 901 et 1200 : 119€
- Quotient familial entre 1201 et 1500 : 133€
- Quotient familial entre 1501 et 1800 : 147€
- Quotient familial égal ou supérieur à 1801 : 165,24€

Location d'instrument : tarif unique 80 € / année*

Tarif annuel (droits d'inscription de 28€ inclus), **pour les résidents hors de la Communauté de communes :**

- Quotient familial entre 0 et 1200 : 141€
- Quotient familial égal ou supérieur à 1201 : 203€

Location d'instrument : tarif unique 100 € / année*

La grille tarifaire s'applique à partir du 1er septembre 2025.

Tarif annuel (droits d'inscription de 29€ inclus), **pour les habitants de la Communauté de communes :**

- Quotient familial entre 0 et 350 : 77€
- Quotient familial entre 351 et 600 : 92€
- Quotient familial entre 601 et 900 : 106€
- Quotient familial entre 901 et 1200 : 121€
- Quotient familial entre 1201 et 1500 : 135€
- Quotient familial entre 1501 et 1800 : 150€
- Quotient familial égal ou supérieur à 1801 : 168€

Location d'instrument : tarif unique 80 € / année*

Tarif annuel (droits d'inscription de 29€ inclus), **pour les résidents hors de la Communauté de communes :**

- Quotient familial entre 0 et 1200 : 144€
- Quotient familial égal ou supérieur à 1201 : 207€

Location d'instrument : tarif unique 100 € / année*

**L'élève reçoit un instrument révisé et le restitue révisé par un professionnel, facture à l'appui. Il veillera au bon entretien de son instrument. Une attestation d'assurance devra être fournie au moment du prêt.*

Réductions sur le coût d'inscription en fonction du nombre d'enfants inscrits : 30% pour le 2ème enfant / 40% à partir du 3ème enfant.

Les droits d'inscription sont dus à l'année dans leur intégralité dès le début des cours.

Le portail du réseau d'enseignement musical

Le portail est l'outil web commun au réseau d'enseignement musical.
Il permet :

- A chaque école de musique, de gérer les demandes de préinscription.
- A chaque élève, de gérer son parcours d'apprentissage (planning, évaluation des professeurs, etc.)
- Aux familles des enfants et ados, d'échanger avec les professeurs et la direction de l'école.

Accéder au portail du réseau

Interventions en milieu scolaire

L'école de musique intercommunale intervient également dans les classes (volontaires) des écoles du territoire (hors Saint-Marcellin).
Le but de ces interventions scolaires dispensées par un musicien intervenant, professeur à l'école de musique, est la sensibilisation à l'éducation musicale.
Chants, jeux rythmiques, vocaux et corporels, écoute d'œuvres, etc. sont autant de partitions employées par les intervenants pour éveiller les oreilles des enfants.

Cette intervention s'inscrit pleinement dans la politique intercommunale des parcours éducatifs, en faveur des 6-11 ans scolarisés du territoire.

En savoir + sur les parcours éducatifs